

# **D. LE VOLET «DURABLE»**

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : «ÉCLAIRER JUSTE, À L'ENDROIT JUSTE»

L'ensemble de l'étude que nous avons développée pour le Plan Lumière de Flémalle s'inscrit dans une logique de développement durable, intégrant chacun de ses trois piliers : économique, écologique et social.

La finalité de notre étude «lumière» a été, en effet, de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux pour respecter la définition-même du développement durable qui est «un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».

Pour ce faire, **cinq mesures** ont été intégrées au Plan Lumière et/ou devront être intégrées lors de la concrétisation de ses recommandations :

### 1. Conserver des «zones d'ombre» :

- Définir un usage intelligent et sélectif de la lumière.
- Restructurer le paysage urbain nocturne en éteignant certaines parties/allumant d'autres.
- Respecter le besoin d'obscurité propre à certains lieux et contenir la pollution lumineuse.

### 2. Utiliser des appareils adaptés et des lampes efficaces :

- Bannir les luminaires qui dirigent une partie du flux lumineux directement vers le ciel (pollution lumineuse).
- Préconiser la nouvelle technologie LED, étant donné sa grande efficacité lumineuse et son excellent IRC (indice de rendu des couleurs).
- Utiliser du matériel plus efficace énergétiquement pour diminuer la puissance des lampes et ainsi encore augmenter le gain en énergie dépensée.

### 3. Définir une gamme restreinte de modèles :

- Tenir compte du parc existant, pour ne pas «tout changer».
- Proposer une solution réaliste, ne nécessitant pas d'investissements trop importants.

### 4. Adopter une temporalité

- Adapter l'éclairage public aux besoins réels en matière d'éclairage.
- Proposer un dimming de l'éclairage public et/ou des illuminations, voire l'extinction.

### 5. «Penser» l'éclairage

- Créer un projet global d'éclairage.
- Étudier chaque projet d'éclairage en fonction des piliers du développement durable.
- N'éclairer que ce qui doit être éclairé.



Quai du Seujet à Genève (CH), Radianc35 (2011)